Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DIX-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels



1150° SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 11 ootobre 1962, à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

$\mathbb{C}_{\mathbb{C}}$, which is the second of $\mathbb{C}_{\mathbb{C}}$	Pages
point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (suite)	52
Discours de M. Bonilla Atiles (République	
Dominicaine)	487
Discours du prince Fayçal (Arabie Saoudite)	492
Discours de M. Rakotomalala (Madagascar)	494
Intervention du représentant d'Israël	497

Président: M. Muhammad ZAFRULLA KHAN (Pakistan).

POINT 9 DE L'ORDRE, DU JOUR

Discussion générale (suite)

- 1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La séance est ouverte 15 minutes après l'heure prévue et je prie l'Assemblée de bien vouloir excuser ce retard. Il est dû à la réunion du Bureau qui a duré plus longtemps que je ne l'avais prévu. J'espère que les délégations n'en feront pas un précédent.
- 2. M. BONILLA ATILES (République Dominicaine) [traduit de l'espagnol]: C'est pour moi un très grand honneur que de venir à cette tribune exposer la position de mon gouvernement sur les nombreuses et importantes questions que l'Assemblée générale doit traiter à sa dix-septième session.
- 3. Je tiens à féliciter vivement M. M. hammad Zafrulla Khan pour son élection méritée à la présidence de l'Assemblée. Sa vaste culture, sa longue carrière au service des intérêts internationaux les plus élevés, sa pondération et son bon sens, qualités que nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier ici, justifiaient son élection au fauteuil présidentiel.
- 4. Au nom du peuple et du gouvernement de la République Dominicaine, j'adresse mes plus cordiales salutations aux nouveaux Etats qui viennent d'être admis dans cette famille des nations. Nous souhaitons la bienvenue et adressons nos vœux les plus sincères au Rwanda, au Burundi, à la Jamaique, à la Trinité et Tobago, ainsi qu'à l'Algérie, qui vient d'entrer à l'Organisation.
- 5. Sur le plan intérieur, la République Dominicaine s'est efforcée de panser les plaies du peuple dominicain et de lui faire oublier les tortures, les souffrances, les assassinats, les pillages et les brimades qu'il a connus du temps de Trujillo, tyran dont nous avons été heureusement débarrassés le 30 mai 1961 par les héros de la nation, dont les deux seuls survivants, M. Antonio Imbert Barrera et M. Luis Amiama Tio, font aujourd'hui partie du Conseil d'Etat.
- 6. Le gouvernement actuel s'est tout d'abord employé à mettre immédiatement de l'ordre dans la

situation chaotique dont nous héritions. Avec le concours de la population et l'aide fournie au titre du programme de l'Alliance pour le progrès, le gouvernement a créé de nouvelles possibilités de travail en établissant un programme d'urgence de travaux publics. Les biens de la dictature ont été affectés à une société de développement qui les emploie dans l'intérêt du peuple dominicain qui en avait été dépouillé. Un programme de logements a été entrepris; une réforme agraire a été mise en train et des centaines de familles ont d'ores et déjà été installées sur les terres qu'occupaient la famille du tyran et les personnages de l'ancien régime; le crédit international de la République a été restauré; le système bancaire a été l'objet d'une restructuration scientifique qui permettra le meilleur emploi des richesses nationales.

- 7. Gouvernement de transition, notre conseil d'Etat a aussi l'honneur d'instaurer un régime démocratique issu de la volonté du peuple qui l'exprimera en des élections libres le 20 décembre prochain. Celles-ci conféreront aux citoyens la dignité humaine en leur accordant des droits civiques qui revêtiront leur pleine et entière signification. Pour cette tâche, le gouvernement s'est assuré le précieux concours de la Commission technique électorale en faisant appel à l'Organisation des Etats américains.
- 8. Sur le plan extérieur, la République Dominicaine s'apprête à remplir toutes ses obligations et, dans la mesure de ses possibilités, à contribuer à ce que la communauté internationale et les instruments dont elle dispose pour asseoir sa structure juridique acquièrent le maximum d'efficacité.
- 9. C'est dans cet esprit que mon pays respectera d'une manière générale toutes les dispositions adoptées par l'Organisation des Nations Unies conformément à la Charte et en particulier l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice selon lequel les dépenses faites au titre des opérations décidées par l'Assemblée doivent être réparties, comme les dépenses ordinaires, entre tous les Membres de l'Organisation. La République Dominicaine estime que le respect de ces dispositions est un devoir et une nécessité impérieuse, non seulement parce qu'il faut remplir une obligation imposée par la Charte, mais aussi parce qu'il est indispensable de soutenir un des organes les plus importants des Nations Unies, dont la principale fonction est d'interpréter et de faire progresser les normes du droit international. Ignorer les jugements de la Cour internationale de Justice reviendrait à bouleverser le nouvel ordre international que se proposent d'établir les Nations Unies, à faire un pas en arrière, à nier le droit et à accepter la force comme facteur déterminant dans les relations entre Etats.
- 10. Quant au désarmement et à tous les problèmes qu'il comporte, la République Dominicaine estime que les puissances fortement armées ont le devoir de

résoudre la crise de méliance et de crainte que connaît actuellement l'humanité, en mettant fin à la course aux armements. Le monde l'exige parce que le désarmement est une question qui n'intéresse pas exclusivement les puissances fortement armées, mais aussi toutes les autres nations, puisqu'une guerre moderne ne se limiterait pas aux belligérants et serait un drame qui affecterait toute l'humanité.

- 11. Parmi les nombreux problèmes que la République Dominicaine considère avec préoccupation, je voudrais souligner celui que pose la situation des pays sous-développés. Tant que les peuples de ces pays ne bénéficieront pas de la justice sociale et de la richesse économique, ils éprouveront un sentiment de malaise et de frustration, germe d'une agitation propice aux revendications violentes et à la propagation des idées subversives, contraire au climat de paix dans lequel les peuples aspirent à vivre. Il ne peut y avoir de démocratie, et encore moins de liberté, dans un monde où règnent la misère et l'injustice sociale.
- 12. La liberté et la démocratie seront vraiment possibles lorsque les efforts voués actuellement à la course aux armements seront consacrés à la suppression des facteurs déterminants de la misère et de l'injustice. C'est pourquoi la République Dominicaine appuie sans réserve les moyens qui ont été proposés pour remédier à la situation que nous dénonçons et en particulier le plan, déjà en exécution, visant à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande, ainsi que le veut la Charte. Nous approuvons donc le Secrétaire général de l'Organisation, U Thant, qui a déclaré dans un récent rapport:

"Si l'Organisation des Nations Unies veut faire des principes énoncés dans le préambule de la Charte une réalité vivante, elle ne doit pas se relacher dans la lutte résolue, sincère et continue qu'elle mène pour réduire les tensions et l'hostilité dans le monde. Les peuples du monde qui continuent de vivre dans une atmosphère aussi tendue et aussi lourde, sous la menace constante de la destruction totale, ont le droit d'espérer voir poindre une ère nouvelle où hommes, femmes et enfants de tous les pays, libérés du besoin, pourront vivre dans la dignité, en paix avec eux-mêmes et avec le reste du monde." [A/5201/Add.1, p. 3.]

- 13. Conformément à ces principes, la liquidation du colonialisme, dont il faut que le processus s'accélère, ne doit pas se ramener simplement à l'indépendance des peuples qui étaient assujettis, mais doit acquérir une portée plus étendue. L'indépendance, c'est-àdire la libération de toute domination étrangère, est primordiale, mais elle ne suffit pas à émanciper entièrement un peuple. L'indépendance économique est aussi importante que l'indépendance politique, car sans la réalisation complète de l'indépendance économique les liens du colonialisme subsistent. Tant que les peuples libérés continueront à rester à l'écart et à n'être que des fournisseurs exclusitz de matières premières destinées aux grands centres industriels, ils n'auront pas atteint la libération totale ni le bonheur complet auquel ils ont droit. C'est pourquoi il est d'une importance capitale que le plan auquel j'ai fait allusion s'applique également à ces peuples, d'une manière positive, car ce sont eux qui en ont actuellement le plus besoin.
- 14. Par bonheur, dans l'hémisphère occidental, ce grave problème est en voie de solution, grâce à la

détermination avec laquelle les peuples d'Amérique latine mettent en œuvre sans la moindre défaillance les programmes de l'Alliance pour le progrès, lesquels ébranient déjà les fondations d'une époque féodale qui cède la place à une "évolution révolutionnaire", pour reprendre le terme employé par le Président de la République Dominicaine et du Conseil d'Etat.

- 15. Il faut regretter que l'application de ces programmes de progrès social soit constamment entravée par les réactionnaires qui s'acharnent, dans un cifort ultime, à conserver leurs privilèges et par les communistes qui craignent de voir ainsi échouer leurs tactiques, fondées principalement sur la démagogie. En Europe, le plan Marshall a connu en son temps les obstacles que rencontre aujourd'hui l'A'iliance pour le progrès.
- 16. L'étude impartiale des courants idéologiques qui divisent le monde est un privilège de l'homme libre. Ceux d'entre nous qui portent la lourde responsabilité de parler à cette tribune doivent analyser le pour et le contre des positions antagonistes. Tant que le spectre de la destruction de l'humanité planera sur un siècle déjà assombri par deux guerres mondiales et une série de conflits locaux qui ont décimé la fleur de la jeunesse des cinq continents, la portée et le sens de chaque parole, de chaque phrase, de chaque idée énoncées du haut de cette tribune doivent tendre à faire nastre un sentiment universel de paix et de justice pour tous. Or la paix et la justice ne seront favorisées ni par des attaques violentes, ni par des calomnies et des accusations fausses ni par le recours à la démagogie, ni par la volonté obstinée d'imposer un système sans que les peuples aient la possibilité de l'entendre discuter, ni par des mensonges et des prétextes, mais par la connaissance profonde des idées qui influent sur le monde et le dirigent. Les Nations Unies ne doivent pas, ne peuvent pas décevoir les peuples qui les composent; sinon, la civilisation sombrerait dans l'abime.
- 17. La situation de Cuba dans le contexte de notre système régional a déjà été exposée devant l'Assemblée et nous devons en parler. Le Gouvernement cubain s'est exclu de l'entité que constitue notre hémisphère, car il n'agit pas conformément aux impératifs que la Charte de l'Organisation des Etats américains impose à ses membres. On peut se demander quelles sont les causes qui ont motivé le retrait du Gouvernement cubain du système continental. Pour répondre à cette question, il faut avoir recours à l'histoire.
- 18. Dès la paissance du mouvement de libération en Amérique, la lutte a pris un caractère mystique qui a donné aux peuples de ce continent une grande force et les a conduits de victoire en victoire, au succès final. Il ne s'agissait pas seulement d'obtenir la liberté, mais aussi d'améliorer le système de gouvernement qui dominait à l'époque, c'est-à-dire la monarchie absolue, régime où le monarque prétendait tenir sa souveraineté de droit divin.
- 19. L'indépendance des Etats-Unis d'Amérique a fait naître le concept idée à vrai dire ancienne mais dont l'application était nouvelle selon lequel seul le peuple est souverain. A ce propos, rappelons qu'on a dit de l'illustre Benjamin Franklin: "Il a arraché la foudre au ciel et le sceptre au tyran." Le sceptre des tyrans était le symbole de la souveraineté. Arraché au tyran, il est passé à un nouveau souverain, le peuple. D'où la naissance, en Amérique, d'un concept

nouveau: le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Chaque peuple prenait la décision, par la force des armes, d'être une nation libre et rompait finalement ses liens avec la mère patrie. Mais à l'intérieur des nouvelles frontières de l'Etat c'est le peuple, nouveau souverain, qui devait décider de son destin. Il n'était plus une personne physique, comme l'anoien monarque ou prétendant à la monarchie, mais une entité complexe et multiple, composée de milliers d'êtres physiques dont l'opinion inconnue devait s'exprimer sous une forme pacifique pour répondre au principe nouveau: celui de la souveraineté du peuple. Nil novi sub sole, rien de nouveau sous le soleil. On a appliqué alors une visille idée sous une forme nouvelle pour répondre aux besoins des temps houveaux: la démocratie représentative et le processus électoral.

- 20. Rendus prudents par les expériences passées, des le début les peuples repoussent les expédients des acclamations en réunions publiques et la contrainte par la force des armes. Ils comprennent que, pour que les élections permettent la représentation authentique du nouveau souverain, le processus démocratique exige la garantie de toutes les libertés inscrites dans les constitutions et leurs amendements.
- 21. Or l'Amérique latine, pendant plus d'un siècle, a continuellement lutté, pour des raisons que je n'exposerai pas ici faute de temps, contre la violation de ces principes si chers aux fondateurs des nations du continent. Chaque dictateur avait le désir, sincère ou simulé, d'améliorer le régime précédent. Mais il n'est pas moins vrai que chaque dictateur a toujours essayé de justifier sa prise du pouvoir par un prétendu respect de la démocratie représentative, même si les droits du peuple étaient foulés aux pieds.
- 22. Parmi les droits arrachés au peuple figurait en premier le droit à la vie, que le peloton d'exécution de l'adversaire politique ou le poignard de l'assassin lui enlevaient et le cachot menaçait. On a privé le peuple de toutes les libertés et du droit à une vie matérielle meilleure fondée sur la justice sociale et libérée de l'emprise des oligarchies traditionnelles, des pratiques féodales et du quasi-esclavage des masses sans défense.
- 23. Quand nous avons organisé le système interaméricain, nous avons maintenu, et c'était là une condition essentielle, cette tradition séculaire de liberté, et l'exercice de la démocratie représentative est une condition indispensable pour appartenir à ce système. Si l'on abjure ce principe, on s'exclut soi-même du système. Or le Gouvernement de Cuba a renoncé à ce principe quand il a déclaré accepter le marxisme-léninisme.
- 24. Je tiens à le faire remarquer, nous ne nous sommes pas érigés en accusateurs inflexibles des régimes qui, en raison de circonstances temporaires ou pendant une durée plus ou moins longue, se sont écartés des principes de notre système interaméricain. C'étaient des erreurs que les gouvernements démocratiques doivent s'efforcer de redresser.
- 25. Comme on peut le voir, les normes politiques et juridiques des Etats américains se fondent sur les principes suivants, qui sont, par ordre d'importance:

 a) le respect des droits de l'homme; b) l'exercice des libertés qui appartiennent de droit au citoyen et sans lesquelles il n'est pas possible d'exprimer une opinion; c) des élections libres qui assurent la représentation majoritaire et minoritaire du peuple, suivant le cas; d) la possibilité non seulement de se donner un gou-

vernement par l'exercice du suffrage, mais aussi de le remplacer par un autre de la même façon. C'est en appliquant de tels principes qu'on établit la démooratie représentative et avec elle, et seulement avec elle, la libre détermination du peuple.

- 26. En même temps que ces principes, celui de la non-intervention a également été admis en tant qu'élément fondamental du système. Il constitue une enquête de valeur inappréciable dans la vie des relations interaméricaines. Il est la sauvegarde des nations faibles contre les nations fortes. Parfois, il a permis à certains régimes qui étaient nettement en opposition avec les principes démocratiques de se prolonger. En d'autres cas, il a servi d'excuse à des actions opportunes.
- 27. Même si le principe de non-intervention n'a pas encore atteint toute sa portée, nous sommes sûrs qu'il revêtira dans l'avenir toute sa signification, dans le contact du nouveau concept de l'interdépendance des Etats associés en une entreprise commune.
- 28. Se fondant sur ces principes, la Huitième réunion de consultation des ministres des relations extérieures, tenue à Punta del Este, a adopté la résolution VI, ainsi rédigée:

"Considérant:

"Que le système interaméricain est fondé sur l'adhésion invariable des Etats membres aux postulats déterminés et aux principes de solidarité prescrits dans les instruments par lesquels il est régi.

"Que parmi ces postulats et ces principes figurent le respect de la liberté de la personne humaine, la préservation de ses droits et le plein exercice de la démocratie représentative, la non-intervention d'un Etat dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre Etat, et le refus des alliances ou des ententes qui motivent l'intervention de puissances étrangères au continent américain.

"Que la Septième réunion de consultation des ministres des relations extérieures, tenue à San José (Costa Rica), a condamné l'intervention ou la menace d'intervention des puissances communistes extracontinentales dans notre hémisphère et a réaffirmé l'obligation des Etats américains d'observer fidèlement les principes du système régional,

"Que le Gouvernement actuel de Cuba s'est identifié avec l'idéologie marxiste-léniniste, a établi un régime politique, économique et social fondé sur cette doctrine, a accepté l'aide militaire des puissances communistes extra-continentales et l'idée d'intervention armée de l'Union soviétique en Amérique,

"Que le rapport de la Commission interaméricaine de la paix, présenté à la Huitième réunion de consuitation des ministres des relations extérieures établit que:

"Les liens actuels du Gouvernement de Cuba avec les pays du bloc sino-soviétique sont, de toute évidence, incompatibles avec les principes et les règles qui régissent le système régional et, en particulier, avec celui de la sécurité collective établi par la Charte de l'Organisation des Etats américains et par le Traité interaméricain d'assistance mutuelle",

"Que le rapport susmentionné de la Commission interaméricaine de la paix déclare également que:

"Il est évident que les liens du Gouvernement cubain avec le bloc sino-soviétique rendent ce gouvernement inapte à respecter les obligations stipulées dans la Charte de l'Organisation des Etats américains et dans le Traité interaméricain d'assistance mutuelle",

"Qu'une telle situation, en ce qui concerne un Etat ambricain, se révèle incompatible avec le système régional et est en contradiction avec les devoirs inhérents à sa qualité de membre,

"Que l'attitude adoptée par le Gouvernement actuel de Cuba et son acceptation de l'aide militaire apportée par les puissances étrangères au continent minent l'efficacité défensive du système interaméricain, et

"Qu'aucun Etat membre du système interaméricain ne peut se prévaloir des droits et privilèges qui y sont attachés s'il renie ou méconnaît les obligations corrélatives,

"Déclare:

- "1. Que le Gouvernement actuel de Cuba, par suite de ses actes répétés, s'est mis volontairement hors du système interaméricain;
- "2. Que cette situation réclame une vigilance soutenue de la part des pays membres de l'Organisation des Etats américains, qui devront informer le Conseil de tout acte ou situation capable de mettre en péril la paix et la sécurité du continent;
- "3. Qu'il est 2 l'intérêt collectif des Etats américains de renforcer le système interaméricain et de resteurer son unité, sur la base du respect des droits de l'homme et des principes que la Charte de l'Organisation énonce pour l'exercice de la démocratie;

"En conséquence,

" "Décide:

- "1. Que l'adhésion de tout membre de l'Organisation des Etats américains au marxisme-léninisme est incompatible avec le système interaméricain et que l'alignement d'un tel membre sur le bloc communiste rompt l'unité et la solidarité de l'hémisphère;
- "2. Que les buts et les principes pour suivis par le Gouvernement actuel de Cuba, qui s'est identifié officiellement comme étant un gouvernement marxiste-léniniste, sont incompatibles avec les buts et les principes du système interaméricain;
- "3. Que cette incompatibilité prive le Gouvernement actuel de Cuba de tout droit de participation au système interaméricain;
- "4. Que le Conseil de l'Organisation des Etats américains, ainsi que les divers organes et institutions du système interaméricain, adopteront sans retard les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente résolution!."
- 29. Les conséquences de cette résolution sont soulignées par le communiqué suivant qui a le mérite d'avoir été approuvé à l'unanimité par tous les ministres américains des relations extérieures ou leurs représentants à la récente réunion officieuse qui s'est tenue à Washington. Voici ce communiqué:

"Lors de la réunion officieuse qui s'est tenue à Washington les 2 et 3 octobre 1962, les ministres des relations extérieures des républiques américaines et leurs représentants spéciaux ont examiné, dans un esprit de ferme amitié et de coopération, les graves problèmes qui se posent à l'hémisphère occidental

"Bien que le caractère officieux de la réunion ait empêché les participants de prendre des décisions et d'adopter des résolutions officielles, ce qui est de la compétence des organes appropriés de l'Organisation des Etats américains, la réunion a été caractérisée par une extraordinaire solidarité en ce qui concerne les questions qui touchent à la sécurité et au bien-être du système de l'hémisphère. Les ministres ont passé en revue les résolutions adoptées à la Huitième réunion de consultation des ministres des relations extérieures, les progrès accomplis dans leur application et les moyens et mesures supplémentaires qui pourraient être adoptés afin de donner effet à ces résolutions.

"Au cours de la réunion officieuse, il est apparu que le problème le plus urgent à l'heure actuelle était l'intervention sino-soviétique à Cuba, dont l'objectif est de convertir cette fle en base militaire pour la pénétration du communisme en Amérique et en base d'action subversive contre les institutions démocratiques du continent.

"La réunion officieuse a réitéré son adhésion aux principes de l'autodétermination, de la non-intervention et de la démocratie qu'elle considère comme les normes de la coexistence entre les nations américaines.

"La réunion officieuse a estimé qu'il était actuellement plus nécessaire que jamais de renforcer le système de la démocratie représentative et de redoubler d'efforts pour réaliser le progrès harmonieux des peuples et l'élévation immédiate et efficace de leur niveau de vie, dans le cadre du programme de l'Alliance pour le progrès et dans le respect total des droits de la personne humaine. Une attention spéciale doit être accordée au développement des marchés et au relèvement des prix en ce qui concerne les exportations des produits de base des pays d'Amérique latine.

"La réunion a réaffirmé la ferme intention des gouvernements et des peuples des républiques américaines de se conduire selon les normes du système régional, décidés qu'ils sont à maintenir et à renforcer les principes de la Charte de l'Organisation des Etats américains, et a exprimé la volonté d'assumer la défense de l'hémisphère contre toute agression continentale ou extra-continentale, ou contre tout fait on toute situation pouvant menacer la paix et la sécurité dans cette partie du monde, par l'application du Traité interaméricain d'assistance mutuelle de Rio de Janeiro.

"Les ministres ont été d'avis que les organismes du système interaméricain doivent intensifier leurs efforts pour s'acquitter de leur mandat en tenant particulièrement compte de la situation spéciale et urgente que crée le régime communiste de Cuba et être prêts à revoir le problème si la situation exigeait des mesures allant bien au-delà de ceiles qui sont déjà autorisées.

"En ce qui concerne la lutte idéologique contre le communisme destructeur des libertés de l'homme, la réunion officieuse a manifesté le désir de voir

L'Organisation des Etats américains, Huitième réunion de consultation des ministres des relations extérieures, Acte final, Union panaméricaine, Washington (D. C.), 1962, p. 12.

mobiliser toutes les ressources et tous les moyens dont dispose la démocratie pour que les peuples aient pleinement conscience de la différence qui existe entre le totalitarisme et la démocratie.

"La réunion officieuse s'est opposée de nouveau à l'adoption de mesures répressives qui, sous prétexte d'isoler le communisme ou de le combattre, peuvent favoriser l'apparition ou le renforcement de doctrines et méthodes réactionnaires qui prétendent lutter contre les idéaux de progrès social, et peuvent confondre avec la subversion communiste les organisations syndicales et les mouvements politiques et culturels authentiquement progressistes et démocratiques.

"La réunion officieuse a observé que le système régional interaméricain a revêtu dès ses origines des caractères propres qui se traduisent en des normes spécifiques adoptées par une communauté de nations pour ce qui est de sa sécurité collective. En conséquence, une intervention militaire des puissances communistes à Cuba ne peut se justifier par analogie de situation avec les mesures défensives prises dans d'autres régions du monde libre pour faire face à l'impérialisme soviétique.

"La réunion officieuse a souligné la nécessité d'appliquer ce que dispose la résolution 8 de la Huitième réunion de consultation des ministres des relations extérieures, spécialement en son paragraphe 2, en y ajoutant des dispositions relatives à l'utilisation des bateaux dans le commerce avec Cuba, en raison des récents événements survenus dans ce pays. La réunion a également fait appel à tous les autres pays indépendants pour qu'ils revisent leur politique en ce sens.

"La réunion officieuse a estimé nécessaire que les pays participants, conformément à leurs dispositions constitutionnelles et autres textes en vigueur, renforcent les mesures d'ordre interne visant à empêcher que des agents ou des groupes de communisme international ne se livrent à des activités subversives.

"La réunion officieuse a estimé que l'intervention de l'Union soviétique à Cuba met en péril l'unité de l'Amérique et ses institutions démocratiques, et qu'elle revêt un caractère particulier qui, conformément au paragraphe 3 de la résolution 2 de la Huitième réunion de consultation des ministres des relations extérieures, rend nécessaire l'adoption de mesures spécifiques tant individuelles que collectives.

"La réunion officieuse a constaté la nécessité d'intensifier la surveillance de la livraison d'armes, de munitions et d'autre matériel d'importance stratégique au régime communiste de Cuba, afin de mettre en garde les peuples américains contre l'accumulation secrète à Cuba d'armements qui pourraient être utilisés sous forme offensive contre cet hémisphère.

"La réunion officieuse a approuvé le vœu de voir entreprendre d'urgence, conformément à la résolution 2 de la Huitième réunion de consultation des ministres des relations extérieures, un examen des transferts de fonds, à des fins subversives, aux autres républiques américaines, des manœuvres de la propagande subversive et de l'utilisation de Cuba comme base de formation aux techniques de subversion.

"La réunion officieuse a exprimé le sentiment traditionnel d'affection de tous les peuples d'Amérique pour le peuple frère de Cuba et sa profonde sympathie pour les victimes du régime actuel, et a exprimé l'espoir que le peuple cubain pourra reprendre pleinement sa place dans la famille démocratique américaine, avec un gouvernement compatible avec les principes et les buts du système interaméricain."

- 30. C'est fausser volontairement les faits que de soutenir, comme on l'a fait, que le cas de Cuba se présente comme une lutte entre ce pays et les Etats-Unis seulement et ne met en cause aucune des républiques d'Amérique latine. La lecture des documents de Punta del Este et de la réunion des ministres des relations extérieures à Washington a déjà démontré que cette thèse ne correspond nullement à la réalité. Dès que le Gouvernement de Cuba s'est écarté de la démocratie et a manqué à ses obligations contractuelles envers le système interaméricain, et lorsqu'en de nombreux cas très graves il a viole et continue de violer l'esprit et la lettre des traités et des conventions d'importance fondamentale pour le continent, un problème extrêmement grave s'est posé quant aux relations entre le Gouvernement de Cuba et le peuple cubain et entre le Gouvernement de Cuba et les gouvernements et les peuples d'Amérique.
- 31. La thèse de la propagande communiste qui veut faire croire qu'il y a uniquement un conflit entre Cuba et les Etats-Unis est une offense à l'Amérique latine, car elle essaie de la présenter comme un groupe de républiques qui n'ont pas conscience de leurs propres responsabilités et ne savent pas reconnaître le péril imminent qui les menace. Ce péril provient de l'existence d'un gouvernement qui, en territoire américain, a transformé la patrie de l'apôtre de la liberté, José Martí, en une base sino-soviétique d'opérations militaires, politiques et de subversion idéologique contre les institutions démocratiques de tous les peuples d'Amérique, contre leur idéal chrétien et leur idéal de coexistence pacifique.
- 32. Le Gouvernement communiste de Cuba, en raison de ses exceptionnelles relations politiques, militaires et économiques avec la Russie et la Chine communistes, constitue une menace sans précédent dans l'histoire de cet hémisphère contre la paix, la sécurité et la souveraineté des Etats américains.
- 33. Le problème n'est pas celui d'une lutte ou d'un conflit entre Washington et La Havane. Sur le plan interaméricain, ce problème oppose Cuba et les républiques de notre continent et, sur le plan mondial, il relève de la lutte entre l'Ouest et l'Est, entre la démocratie et ce qui n'est pas la démocratie.
- 34. Convaincus de la grandeur des peuples qui font partie des Nations Unies, nous nous posons une question que nous n'hésitons pas à poser également à cette auguste assemblée: y a-t-il des peuples qui ne sont pas représentés légitimement ici?
- 35. De toute évidence, si nous voulons aller au fond des choses, nous devons commencer par dire que le Gouvernement de la République Dominicaine n'a pas été élu par le peuple, mais accepté par lui. Cette adhésion a été possible parce que le Gouvernement accorde des libertés indéniables, garantit de façon précise au citoyen des droits suffisants, s'appuie sur une administration équitable et, par-dessus tout, sur la ferme résolution du Président de la République et des membres du Conseil d'Etat de mener à bien des

élections auxquelles pourront assister tous les observateurs internationaux qui le voudroit. En effet, non seulement nous ne craignons rien, mais nous désirons au contraire que le monde contemple le triomphe de la volonté d'un peuple qui, pendant plus de 30 ans, a vécu sous le joug funeste de la tyrannie sans pareille d'un Trujillo, dans la nostalgie de la liberté.

- 36. Le 20 décembre prochain, la République Dominicaine choisira un gouvernement par la voie d'élections libres et honnètes. Certain que ce sera la réalité, je me présente devant vous et je me permeté, en tant que simple serviteur de la civilisation occidentale, de prétendre avoir pleinement le droit de vous reposer la question: y a-t-il des peuples qui ne sont pas représentés légitimement ion?
- 37. Les peuples demandent la paix, mais non la paix du peleton d'exécution ou des prisons remplies des membres de l'opposition, dont le seul crime a été de ne pas être d'accord avec le régime au pouvoir. Les peuples demandent la paix, mais non la paix qui impose le déchirement de l'exil ni la paix qui force tous les jours des gens à s'enfuir au péril de leur vie. Les peuples demandent la paix, mais non la paix qui abolit la liberté de la presse, qui étrangle la pensée de l'homme après lui avoir refusé le droit de parole qui le transforme en un être terrorisé tremblant devant le délateur qui peut le faire conduire à la potence sans autre forme de procès que sa dénonciation vile et calomnieuse. Les peuples demandent la paix, mais non la paix qui prive l'ouvrier de l'exercice de son droit de grève, qui dénie à l'étudiant toute liberté universitaire et qui oblige le paysan à prendre un fusil pour défendre des idées qu'il ne comprend pas.
- 38. Les peuples demandent la paix, mais non la paix qui arrache les enfants à leur foyer et les endoctrine dans un exi /dont ils reviendront ayant perdu tout amour filial pour devenir les délateurs de leurs parents. Les peuples demandent la paix, mais non la paix qui interdit les campagnes électorales de crainte que les élections ne fassent connaître au monde l'impopularité des dirigeants. Les peuples demandent la paix, mais non la paix qui exporte la subversion, l'agitation et la conspiration en des pays frères qui se voient contraints de défendre dans une angoisse continuelle leurs institutions démocratiques. Les peuples demandent la paix, mais une autre paix: celle qui supprime tous ces maux, qui élimine les menaces de guerre, la subversion, la haine, l'agitation, le terrorisme, celle qui engendre la compréhension mutuelle, encourage le travail et favorise la culture et le bonheur.
- 39. Une paix, enfin, qui permette aux peuples d'adorer leur Dieu, qui nous donne le droit d'implorer le nôtre, du haut de cette tribune, afin qu'il aide les Nations Unies à trouver une formule de coexistence dans la dignité, de paix sans la peur et de justice sans humiliations.
- 40. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je crois qu'il serait bon que je fasse une déclaration sur la question que l'Assemblée générale a discutée à sa séance d'hier matin [1149ème séance].
- 41. Je suis heureux de pouvoir rendre compte à l'Assemblée que les représentants qui m'ont fait l'honneur de s'entretenir avec moi hier après-midi pour continuer à examiner la question de la date des élections à trois des organes principaux des Nations Unies sont arrivés à un accord à l'amiable sur cette

- question. Ces représentants comprenaient ceux de tous les Etats qui peuvent être directement intéressés par les élections au Conseil de sécurité, mais j'espère que leur accord aura l'approbation de l'Assemblée et, bien entendu, je serai très heureux d'exaucer leurs yœux.
- 42. Considérant que cinq nouveaux Membres ont été admis à l'Organisation, dont l'un il y a trois jours seulement et les autres depuis l'ouverture de la présente session, considérant, a'autre part, que ces nouveaux membres n'ont peut-être pas encore eu le temps de se familiariser avec toutes les questions de procédure, de méthode et autres modalités qui ont rapport avec les élections à trois des organes principaux des Nations Unies, les représentants dont je parle ont estimé préférable de retarder les élections d'une semaine environ. Sous cette réserve, ils ont accepté de me laisser le soin d'arrêter le jour et l'heure des élections en tenant compte des dispositions nécessaires à la bonne marche des travaux de l'Assemblée au cours de la semaine prochaine.
- 43. J'avais espéré qu'en faisant cette déclaration je pourrais indiquer à l'Assemblée la date à laquelle les élections auraient lieu. Or j'avais prévu de réunir le Bureau afin de le consulter sur certains aspects de l'organisation des trayaux de l'Assemblée pour la semaine prochaine et, étant donné que je me suis rendu directement de la séance du Bureau à celle de l'Assemblée ce matin, je n'ai pas encore eu le temps d'examiner comment se présente exactement le programme des travaux. J'espère pouvoir le faire au cours de la journée et pouvoir informer l'Assemblée demain de la date à laquelle les élections auront lieu. Une des considérations dont je tiens compte est que les travaux doivent être organisés de telle sorte que rien ne se produise, autant qu'on puisse le prévoir, qui risquerait d'obliger à modifier la date qui sera annoncée pour les élections.
- 44. Puisque je parle de l'organisation de nos travaux, je dirai à l'Assemblée que nous approchons maintenant de la fin de la discussion générale, ce dont les représentants se rendent certainement compte. Tandis que, conformément à la tradition, je me suis efforcé jusqu'à maintenant d'organiser la discussion générale de manière à contenter autant que possible toutes les délégations, nous sommes arrivés à une étape ou, au contraire, je pourrai avoir à demander aux délégations qui n'ont pas encore pris la parole de bien vouloir coopérer avec le Secrétariat et avec moi-même pour nous faciliter l'organisation de la fin de la discussion générale. A cette fin, quelques changements, peu nombreux je l'espère, seront peut-être proposés dans l'ordre des orateurs et j'espère que les délégations, si cela peut leur convenir, seront disposées à les accepter.
- 45. Je compte que ce que je viens d'exposer à l'Assemblée recueille son approbation et, puisqu'il n'y a pas d'opposition, j'agirai en conséquence.
- 46. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie Saoudite.
- 47. Le prince FAYÇAL (Arabie Saoudite) [traduit de l'anglais2/]: Monsieur le Président, j'ai plaisir, en prenant la parole devant l'Assemblée, à yous présenter d'abord mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pendant sa présente session.

^{2/} Le prince Fayçal a parlé en arabe. Le version anglaise de son discours a été fournie par la délégation.

- 48. Je n'ai pas à présenter à l'Organisation Muhammad Zafrulla Khan. Nous connaissons tous le rôle important et remarquable qu'il a joué aux Nations Unies au cours de ces dernières années. Je n'ai pas non plus à rappeler sa profonde connaissance des affaires internationales, ni son habileté exceptionnelle à trafter des problèmes internationaux. En fait, cette tribune est le meilleur témoin des efforts qu'il a déployés pour la défense de la liberté et de la justice.
- 49. J'ai également plaisir à présenter mes chaleureuses félicitations à cinq Etats amis pour leur accession à l'indépendance et leur admission à l'Organisetion internationale: la Trinité et Tobago, la Jamaique, le Rwanda, le Burundi et, la dernière mais non la moindre, l'Algérie qui vient d'entrer à juste titre dans la communauté des nations libres et indépendantes. Le principe de la souveraineté qui est une des pierres angulaires des Nations Unies a sans aucun doute été rehaussé par l'admission de ces Etats.
- 50. Me rappelant la Conférence de San Francisco où nous avons posé les fondations de l'Organisation internationale, je me réjouis aujourd'hui de constater que le nombre des Membres de l'Organisation a plus que doublé. Je suis aussi profondément satisfait de ce que de nombreuses nations d'Afrique et d'Asie ont obtenu leur liberté et leur indépendance. J'espère vivement que les Nations Unies deviendront plus universelles encore par l'admission de nouveaux DEtats indépendants, car nous ayons le devoir de poursuivre nos efforts en faveur de ceux qui aspirent à la liberté et à l'indépendance. De même que nous devons tous œuvrer pour donner à l'Angola la liberté et l'indépendance, nous devons aussi unir nos forces pour supprimer la discrimination raciale, particulièrement en Afrique du Sud. Au Congo, nous estimons qu'il faut faire respecter et maintenir l'unité nationale. Pour que les Nations Unies soient dignes de leur existence et des principes de la Charte, elles doivent assurer la justice et la souveraineté nationale à tous et s'efforcer d'empêcher que les principes du droit international et tous les autres principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ne soient violés.
- 51. J'estime devoir, en cette occasion, exprimer ma profonde satisfaction de l'accord qui a été conclu entre l'Indonésie et les Pays-Bas sur la Nouvelle-Guinée et je félicite à ce propos le Secrétaire général par intérim, U Thant, des efforts qu'il a déployés pour permettre l'heureuse conclusion de cet accord. C'est grâce à son tact et à sa Bagesse qu'il a pu écarter la dissension qui existait entre deux Etats Membres de l'Organisation. U Thant est arrivé à ce résultat en se fondant sur la reconnaissance du droit à l'autodétermination et à la souvéraineté nationale.
- 52. Lorsque j'ai pris connaissance de l'ordre du jour de la présente session, j'ai été vraiment étonné de constater que bon nombre des questions dont nous sommes saisis aujourd'hui avaient déjà été inscrites aux ordres du jour de précédentes sessions. Une des plus importantes et plus urgentes questions est celle du désarmement. Le monde entier est profondément inquiet de constater que cette question capitale continue à être reportée de session en session sans qu'un seul pas soit fait vers une solution qui donnerait à l'humanité quelque espoir de paix et de stabilité. La course aux armements et la fabrication d'armes de destruction massive hautement techniques et efficaces augmentent évidemment nos craintes et notre anxiété. Il est vraiment regrettable que les puissances

- nucléaires, bien qu'elles aient conscience des dangers d'une guerre nucléaire, n'aient pas pu parvenir à un accord qui dissiperait les craintes de l'humanité dans le présent et dans l'avenir.
- 53. On continue à procéder à des essais nucléaires dans l'atmosphère et sous terre, malgré tous les rapports des Nations Unies qui ont mis en évidence les dangers de ces essais. Tous les efforts pour arrêter les essais nucléaires ont cependant échoué. Nous regrettons que le Comité des 18 puissances sur le désarmement qui s'est réuni à Gemève au printemps dernier n'ait pas eu tout le succès qu'en attendait le monde entier.
- 64. Nous n'avons pas perdu tout espoir que les parties intéressées parviendront à un accord. Cependant, l'Organisation a le devoir de renforcer la paix sur la base du droit et de la justice, et de sauver l'humanité et la civilisation d'une destruction totale. Nous supplions toutes les puissances intéressées d'écarter leurs divergences de façon à créer un climat favorable dans lequel les Nations Unies puissent réaliser le vieux rêve de toute l'humanité: l'édification d'une nouvelle communauté internationale exempte de la menace de ruine et de destruction. Tout ce dont j'ai parlé jusqu'à présent touche à la paix mondiale.
- 55. Pour ce qui est de le paix et de la stabilité au Mcyen-Orient, il est du devoir de ceux qui constituent les Nations arabes d'informer les Nations Unies que pour nous la seule question qui menace la paix dans cette région est, sans aucun doute, la question palestinienne.
- 56. Depuis que les Nations Unies ont adopté le présolution [181 (II)] sur le partage de la Palestine et la création d'Israël, la paix n'a cessé d'être en danger. L'existence d'Israël est un exemple flagrant de tyrannie comme on n'en a jamais vu auparavant dans l'histoire.
- 57. La Palestine est une terre arabe et ses propriétaires légitimes sont les Arabes de Palestine. Quatorze ans se sont écoulés depuis que les Arabes ont dénoncé à juste raison les dangers que présentait la création d'un Etat israélien au cœur du monde arabe. Un million d'Arabes ont été dispersés, leurs biens ont été saisis, leurs villes et leur villages ont été occupés et pillés alors que des milliers d'immigrants sionistes continuent duffluer sur la terre où les Arabes vivaient depuis des temps immémoriaux.
- 58. Je n'ai pas l'intention de m'étendre longuement sur ce drame, car notre délégation a déjà eu l'occasion d'examiner en détail tous les aspects de cette question. Cependant, je tiens à répéter ici que nous n'abandonnerons jamais la Palestine, pays arabe, et que nous continuerons à déployer tous nos efforts pour que le peuple arabe de Palestine puisse vivre sur sa terre et y jouir de la liberté, de l'indépendance et de la souveraineté nationale. Après avoir fait cette déclaration sur la question palestinienne, je dois exprimer la profonde inquiétude que nous cause la livraison de fusées à Israël, ce même Israël que les Nations Unies ont reconnu comme un agresseur et comme ayant violé la Charte des Nations Unies, ce même Israël qui a été condamné à maintes reprises par le Conseil de sécurité pour agressione flagrante. Nous soutenons que la livraison d'armes à Israël incitera ce pays à se livrer à de nouvelles agressions.
- 59. Je ne puis laisser passer cette occasion sans attirer l'attention de l'Assemblée sur la question de

l'Oman qui, à notre avis, relève également d'un principe de justice et d'indépendance. Nous nefaisons qu'un avec nos frères de l'Oman dans leur lutte pour la liberté et l'indépendance. Nous demandons aux Nations Unies de défendre leur droit à l'autodétermination, comme cela a été le cas pour tous les peuples qui ont obtenu leur liberté et leur indépendance.

- 60. Avant de quitter la tribune, je tiens à exprimer l'espoir que les Nations Unies abordéront les problèmes internationaux conformément aux principes de la Charte.
- 61. Maintenant que le nombre des Etats Membres de l'Organisation a sensiblement augmenté, nous espérons qu'elle gagnera en force tout en s'avançant d'un pas sûr vers son but, pour que la paix et la justice prévalent et ouvrent à toute l'humanité la voie du progrès et du bonheur.
- 62. M. RAKOTOMALALA (Madagascar): Monsieur le Président, veuillez me permettre, tout d'abord, de vous exprimer les vives félicitations de ma délégation pour votre élection comme Président de l'Assemblée générale à la dix-septième session. Notre assemblée s'est grandie en choisissant, comme guide et arbitro de ses travaux, un homme d'une très haute stature morale et intellectuelle. Parmi les hauts postes que vous avez occupés au cours d'une brillante carrière, je ne voudrais rappeler ce jour que celui de juge à la Cour internationale de Justice. Dans cette fonction, vous avez apporté non seulement une science juridique incontastée, mais encore un sens élevé du devoir, et la profonde conviction que le droit et la justice, et non la force, doivent être la guprême loi du monde.
- 63. L'éminent Asiatique que vous étes continuera l'action du grand Africain Mongi Slim, qui, pendant la seizième session, à présidé nos travaux avec tact et distinction, al dont l'élection a été, pour tous les Africains, un motif de légitime fierté.
- 64. Je suis également heureux de saluer l'entrée dans notre organisation des cinq nouveaux Membres: Jamaique, Trinité et Tobago, Rwanda, Burundi, et, enfin, Aigérie. Et dans peu de jours, sans doute, nous accueillerons avec le même enthousiasme l'admission de l'Ouganda, qui portera ainsi à 110 le nombre de nos membres. Nous leur adressions nos vives félicitations et formons le vœu qu'ils compant, dans la paix, l'union et la sagesse, au bonheur de lours populations.
- 65. Le Rwanda et le Burindi sont très près de notre cœur; car c'est notre organisation qui a décidé qu'ils étaient digne d'accèder à l'indépendance; ils ont montré leur maturité au purs des semaines qui ont suivi leur libération et, désireux de prouver leur intérêt pour l'Union africaine et malgache, ils ont été à nos côtés lors de la récente Conférence de Libreville.
- 66. Il convient de féliciter, à cette occasion, le Royaume-Uni, la Belgique et la France, qui ont ainsi prouvé leur fidélité aux idéaux de la Charte, des Nations Unies.
- M. Seydoux (France), vice-président, prend la présidence.
- 67. Quant a l'Algérie, c'est avec une profonde émotion que mon pays salue l'entrée, dans le concert des nations, de ce peuple hérolque et fier. Les armes se sont tues après sept ans de combats et de sacrifices.

- La "paix des braves" que souhaitait le général de Gaulle s'est transformée en une réalité.
- 68. Une fois de plus, la France a rappelé au monde qu'elle était restée, depuis 1789, le berceau de la liberté; elle a libéré, en moins de huit ans, 18 pays africains et son prestige n'a jamais été aussi grand; elle continue à aider avec désintéressement certains du ces pays. Comme l'écrivait récemment un grand journaliste: "Elle reçoit aujourd'hui les dividendes de sa générosité."
- 69. L'amélioration dans la situation politique au Congo est pour nous une grande source de satisfaction. Nous souhaitons vivement que le plan, à base de fédéralisme, mis sur pied par le Scorétaire général, U Thant, réussisse à mettre fin aux difficultés actuelles et que la réunification de ce pays B'accomplisse le plus tôt possible. Nous estimons, nos amis de l'Union africaine et malgache et nous-mêmes, que le Katanga constitue une partie intégrante et inséparable du Congo. Nous faisons appel à la sagesse des dirigeants et du peuple congolais pour que cette réunification s'effectue sans qu'il soit nécessaire de recourir à des moyens de coercition. Mon gouvernement estime, pour sa part, que la question doit être réglée par les Congolais et entre Congolais.
- ₹70. Dans quatre jours, la République malgache célébrera le troisième anniversaire de sa fondation. Pendant cette période oruciale de son histoire, l'ordre public n'a jamais été troublé et ses institutions democratiques ont fonctionné normalement: une Assemblée nationale, librement élue au suffrage universel peude temps après la proclamation de l'indépendance; un Sénat: un gouvernement issu de la majorité du Parlement, et, par-dessus tout, un chef d'Etat, M. le président Philibert Tsiranana, qui, fils de bouvier, comme il aime à le rappeler lui-même, a franchi pas à pas les étapes qui ont fait de lui le chef élu et respecté de son pays. Notre accession à l'indépendance s'est effectuée, sous sa direction, dans la paix et la sagesse. Chez nous, toutes les libertes fondamentales sont garanties, et le peuple vit dans le calme et la paix, L'opposition exerce librement ses droits, et toutes les opinions s'expriment sans crainte, au grand jour.
- 71. Qu'il me soit permis de rappeler que Madagascar est une mosaïque de populations d'origines diverses dont, pourtant, les 18 tribus ont appris à vivre dans une paisible harmonie, dans une parfaite amitié, au sein d'un petit continent où tout respire le calme, l'ardeur du travail et la joie de vivre. Cet arrière-plan n'est évoqué par moi que parce qu'il explique, mieux que de longs discours, l'attitude de mon pays à l'égard des problèmes graves et parfoit amatiques qui serce évoqués devant cette assemblée.
- 72. La République malgache a, des son admission au sein de l'Organisation, affirmé sa foi dans les principes de la Charte et sa ferme volonté de faire tout ce qui dépend d'elle pour les faire respecter.
- 73. Nous sommes convaincus de la nécessité de maintenir l'autraité du Secrétaire général qui, après s'être encaré des avis de collaborateurs choisis par lui, doit être libre de prendre seul les mesures qui s'imposent en exécution des décisions de notre assemblée. Ma délégation rend hommage aux efforts du Secrétaire général, U Thant, dont elle salue la compétence et le courage; elle souhaite que son mandat soit rencuvelé par un vôte unanime et compte qu'il accentuere ses efforts pour faire participer davantage les pays nouvellement admis à l'admit

² Conférence de l'Union africaine et malgache, réunie du 11 au 13 septembre 1962.

ilatration de notre organisation, notamment par une répartition de plus en plus équitable des postes du sécrétariat.

- 74. Parmi les principes de la Charte auxquels mon pays est plus particulibrement attache, je mentionnerai le droit des peuples à l'indépendance par l'autodétermination. En toutes circonstances, ma délégation subordonnera son action à ce principe qu'elle placera 🗅 au-dessus de toute autre considération. C'est ainsi nu'elle s'est trouvée dans la pénible obligation de ne pas apporter son suffrage à l'accord qui a réglé le sort de l'Irian occidental [voir A/5170, annexe], car droit de 700°000 habitants de ce pays de choisir librement leur dostin ne lui parast pas suffisamment garanti, et aurait dû stexercer des la fin du mandat des Nations Unies, Une importante partie de la population de mon pays a la même origine que celle de l'Indonésie: mon pays ne peut donc nourrir, à l'égard de celle-ci, que des sentiments fraternels. Maintenant que la majorité de l'Assemblée a ratifié l'accord, ma delegation fait solennellement appel au gouvernement et au peuple indonésiens ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unles pour que, le moment venu, ils tiennent à honneur de respecter le droit inaliénable et sacré du peuple de l'Irian occidental de choisir librement son destin.
- 75. La libre détermination, nous la voulons pour tous les peuples à qui les événements des 25 dernières années ont imposé une injuste et cruelle division: pour l'Allemagno, pour Berlin, pour la Corée, pour le Tibet, pour le Viet-Nam, Et, pardessus tout, nous la voulone pour tous nos frères africains qui sont encore sous une domination étrangère. Nous la demandons notamment, nous l'exigeons: pour l'Angola, le Mozambique, l'enclave de Cabinda, la Rhodésie du Nord et du Sud, le Sud-Ouest africain, le Nyassaland. Nous poursuivrons l'œuvre que nous avons accomplie au sein du Comité des Dix-Sept4 auquel nous avons l'honneur d'appartenir. Et nous demandons que ne continuent plus de sièger, au sein de cette assemblée, que les Etats qui reconnaissent le droit des peuples momentanément sous leur domination à l'autodétermination et à l'indépendance. Notre opposition est aussi résolue contre la politique de discrimination raciale suivie notamment en Afrique du Sud, politique qui constitue une violation intolérable des droits les plus sacrés de la personne humaine.
- 76. En cela, nous resterons fidèles à notre engagement de respecter l'esprit de la Charte, et nous avons conscience d'exprimer la conviction profonde de tous les Africains que leur indépendance ne sera pleinement et définitivement assurée que lorsque tous les peuples africains, libres ou libérés, siégeront dans cette assemblée.
- 77. La République malgache est convaincue que, pour aboutir à ce résultat, l'union est indispensable entre tous les Etats africains. Cette union ne peut se faire que dans le respect de la personnalité de chaque pays et de son indépendance. Délaissant les nuées et les illusions dangereuses, la République maigache estime qu'il serait peu réaliste et même dangereux de vouloir brûler les étapes et de chercher des principes et à laquelle, du reste, ni les peuples dirigeants ne sont préparés dans l'immédiat.
- Comité spécial charge d'étudier la situation en ce qui concerne l'opplication de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays que peuples coloniaux.

- 78. Ce qu'il faut, o'est d'abord harmoniser les possitions autour de quelques grands principes et de grandes lignes generales d'action et pour répréndre une brillante image du Ministre des affaires étrangères du Cameroun, procéder par larges ceroles concentriques.
- 79. C'est en partant de cette base réaliste que la République malgache a formé, avec 11 Etats africains animes d'un même idéal de paix dans la sagesse, Munion africaine et malgache, et l'Organisation africaine et malgache de coopération économique. Elargissant encore cette solide base d'union, la Répu-blique malgache a adhéré au groupe dit de Monrovia qui, au cours de la récente Conférence qui s'est tenue à Lagos⁵/, a décidé de ramasser en un seul faisceau les efforts de 21 pays africains et de Madagascar pour œuvrer en commun au maintien de la paix dans notre continent et au mieux-être des populations. Ces groupements n'excluent personne. Ils sont ouverts librement à tous ceux qui adhérent aux mêmes principes et ils sont prêts à tendre une main fraternelle à tous ceux qui veulent discuter avec eux, autour de la même table, de tout ce qui intéresse l'Afrique et le monde.
- 80. Mais les grands problèmes politiques et surtout économiques ne permettent pas, de l'avis de mon gouvernement, à un groupe de pays, si puissant soitil, de vivre en vase clos. La République malgache a donc cherche, aussitôt, après que la France dui a octroyé, par de libres négociations, l'indépendance et la souveraineté internationale, à maintenir et même à renforcer les liens confiants et affectueux qui, au cours des années, se sont tissés entre nos deux pays. Une coopération sincère, respectant la couveraineté de chacun des Etats, s'est instituée. De plus, mon pays a adhéré, dans la liberté et la dignité, au Traité de Rome 6/, qui a permis de nouer des relations commerciales entre les pays de l'Europe des Six et les pays associés de l'Afrique, dans l'intérêt de toutes les parties. Il n'est pas inutile de souligner ici avec force que rien, absolument rien, dans ces accords, ne porte atteinte à notre indépendance et à notre dignité, qu'ils ne sauraient en aucun cas constituer un frein a notre industrialisation et qu'ils ne nous empêchent en aucune façon de commercer librement avec tous les autres pays du monde, sans aucune exclusive fondée par exemple sur l'apparténance politique de ces pays.
- 81. Poursulvant, aussi bien sur le plan-économique que dans le domaine politique, une ligne réaliste reposant sur la coexistence pacifique. Madagascar entend entrete lir, avec tous les pays sans exception, des relations amicales et conflantes. Les seule condition sur laquelle nous restons intransigeants, c'est que de telles relations ne doivent jamais se traduire par une quelconque ingérence dans nos affaires intérieures.
- 82. C'est avec enthousiasme que les pays en voie de développement ont accueilli les initiatives généreuses qui ont abouti à l'historique proclamation de la Décennie des Nations Units pour le développement [résolution 1710 (XVI)]. L'étude magistrale faite par le Secrétaire général, U Thant, et ses services //cons-

^{5/} Conference des chefs d'Etat africains et malgache, réuniet du 25 au 30 janvier 1962.

^{9/} Traite inst uant la Communauté économique europ<u>senne, signé à</u>
Rome le 25 mars 1957.

1/ Décennie des Nations Unies pour le développement Mesures pro-

posees, publication des Nations Unies, numero de Venter 62:11;B|22;

varemnice fouciere nix-sobtieme session — cosnosa bionicles'

titue une base solide et réaliste et nous formons des vœux pour que les étapes prévues soient franchies en temps utile afin que diminue l'écart énorme — dont de nombreux orateurs ont souligné le caractère explosif et dangereux — entre les niveaux de vie des diverses catégories de la population du globe.

- 83. Pour sa part et sous l'impulsion de son chef et d'un gouvernement dynamique, mon pays s'est engagé résolument sur un rude chemin qui doit déboucher sur l'indépendance économique. Pour suivant ses efforts dans le cadre qu'il a défini devant la Deuxième Commission en novembre 1959. le président Tsiranana oriente notre économie, encore essentiellement agricole, vers l'industrialisation.
- 84. Une politique de progrès et de développement "au ras du sol" a été instaurée depuis trois ans. Tout en ne négligeant pas les vastes réalisations et les grands programmes, une part importante de l'action est dirigée en vue d'aider directement chaque paysan et d'élever son niveau de vie. L'action coopérative a été développée considérablement. Tout en respectant l'initiative personnelle, l'émulation et la libre concurrence, elle vise à constituer de vastes groupements de producteurs, agriculteurs et artisans, à normaliser les bénéfices des intermédiaires, en un mot à donner à celui qui produit la rémunération optimum de son travail et de sa sueur.
- 85. Dans le domaine social, des résultats importants ont été enregistrés. L'enseignement technique s'est considérablement développé, de façon à donner au pays les cadres nécessaires. L'Université de Tananarive, ou "Fondation Charles de Gaulle", deviendra bientôt dans tout? la région de l'océan Indien un grand foyer de rayonnement spirituel et intellectuel. L'enseignement primaire et secondaire est en plein essor et, en 1962, 7 955 classes auront dispensé les bienfaits de l'instruction à 500 000 enfants malgaches. Un grand mouvement de solidarité nationale, suscité par le gouvernement, vient d'aboutir à une action de masse destinée à faire complètement disparaître l'analphabêtisme, jusque dans les coins les plus reculés de la brousse malgache.
- 86. Au point de vue de la santé publique, les grandes endémies tropicales sont en nette régression et, dans certaines régions, on a abouti à une éradication totale du paludisme et de la lèpre. Madagascar, dans oc domaine, a enregistré l'aide précieuse que lui a apportée l'Organisation mondiale de la santé. Mais la courbe démographique de notre population, une des plus élevées du monde, nous pose chaque année des problèmes sociaux de plus en plus angelssants.
- 87. Bien qu'aux prises avec ses grands problèmes de rénovation intèrne, la République malgache ne saurait cependant se désintèresser des questions internationales qui sont soumises à notre organisation et dont certaines conditionnent notre survie, Parmi celles-ci figurent au premier rang le désarmement et la suppression de l'arme atomique.
- 88. Partisan résolu d'un désarmement simultané et contrôlé, mon pays souhaite que, sans plus attentide, les grandes puissances acceptent de cesser les essais d'armes nucléaires et thermonu léaires, ce qui constituerait une première et décisive étape vers la suppression totale de ces armes monstrueuses. Nous les supplions d'écouter l'appel angoissé que la

- conscience universelle leur adresse. L'arrêt des expériences n'est pas à comander pour l'Afrique seule, mais bien dans le monde entier.
- 89. Ainsi que de nombreux orateurs l'ont souligné, les sommes énormes qui seraient dégagées par suite de la réduction et, plus tard, de la suppression des armements pourraient servir à transformer la face de notre planète et à faire disparaître la famine, la misère et l'état de sous-développement.
- 90. Depuis la seizième session, nous avons tous enregistré avec admiration les conquêtes dans le domaine spatial, qui ont élargi considérablement les dimensions du monde dans lequel l'homme évolue, Nous félicitons sans réserve les astronautes et les savants soviétiques et américains de leurs exploits et formons le vœu que notre organisation mette sur pied des accords qui empêchent que ces conquêtes admirables ne deviennent des instruments de guerre et de destruction.
- 91. Je voudrais maintenant parler brièvement des questions qui touchent à la vie interne de notre organisation. Ainsi que presque tous les orateurs l'ont souligné, l'augmentation du nombre des Membres rend nécessaire une réforme des structures et des méthodes. Il est indispensable d'élargir les organes principaux, comme le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, afin que les nouveaux Membres puissent avoir l'occasion de faire entendre leur voix.
- 92. En ce qui concerne les méthodes de travail de l'Assemblée générale, ma célégation salue l'heureuse initiative du président Mongi Slim, qui nous a présenté un projet constructif [voir A/5123]. Nul n'est plus qualifié que cet éminent technicien pour nous suggérer les améliorations et modifications qui s'imposent, et ma délégation forme le vœu qu'avant de nous séparer nous ayons mis sur pied un ensemble de dispositions destinées à activer nos travaux et à les rendre plus fructueux. Elle serait d'avis que l'Assemblée générale décide de faire procéder à une étude du projet Mongi Slim, soit par son bureau, soit par une petite sous-commission spéciale. Il s'agit là de domaines où la politique n'a que faire; laissons la parole aux techniciens.
- 93. L'année 1962 a été, pour le monde, une période d'anxiété et d'incertitudes. Mais, si l'atmosphère reste encore lourde, nous pouvons du moins constater, avec soulagement, qu'gueun nouveau conflit armé ne s'est produit sur un point quelconque du globe, et qu'au contraire les combats qui faisaient encore rage à l'aube de l'année 1962 ont pris fin au Congo, au Laos, et surtout en Algérie. Remercions-en Dieu, et formons des vœux pour que, au moins jusqu'à la dixhuitième session, se taisent les canons et que tous les différends trouvent une solution pacifique, avec le concours de notre organisation, qui incarne la conscience du monde.
- 94. Travaillons tous pour dissiper la suspicion et la méfiance qui divisent encore le monde en deux groupes et pour que, réunis autour d'un tapis vert, ceux-oi règlent pacifiquement leurs divergences par de libres négociations, entreprises avec bonne foi et une volonté sincère d'apaiser les inquiétudes des millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui s'interrogent avec une profonde angoisse sur l'avenir du monde. C'est le vœu que mon pays, son chef et son gouvernement, forment à l'orée de la dix-septieme session.

Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Deuxième Commission, 620ème séance.

- 95. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant d'Israël, qui désire exercer son droit de réponse.
- 96. M. COMAY (Israël) [traduit de l'anglais]: Je voudrais répondre brièvement à la déclaration faite 00 matin par le représentant de l'Arable Saoudite.
- 97. En 1947, les Nations Unies ont rejeté à une écrasante majorité la revendication selon laquelle la Palestine devait devenir un Etat araba. En 1948, certains pays arabes ont envahi Israël avec l'intention de le détruire. Cette tentative de régler la question par la force a échoué.
- 98. Quatorze ans plus tard et 13 ans après qu'Israël fut devenu Membre de plein droit de l'Organisation
- des Nations Unies, il semble que les porte-parole arabes n'aient rien appris depuis 1948. Ce qui est encore plus remarquable, o'est que ces porte-parole se plaignent de l'existence d'Israël, pratiquent une politique de belligérance contre lui et se plaignent et même temps qu'Israël s'assure les moyens de défendre son existence.
- 99. Le Ministre des affaires étrangères d'Israël, Mme Golda Meir, a déclaré que, s'il y a des divergences entre Israël et les Etats voisins, ces divergences peuvent et doivent être résolues par des négociations pacifiques et non par la guerre. C'est tout ce que nous voulons et c'est la seule méthode que l'Organisation puisse tolérer.

La séance est lovée à 12 h 15.